

Nos adversaires tiennent pour l'opposé, proclamant que le tolérantisme politique, en soi, est excellent et d'une utilité majeure à la société.

Nous les réfutons comme suit :

Le tolérantisme politique, considéré en lui-même, est illicite : 1°) si le chef d'Etat a le droit et le devoir de défendre, de protéger et de conserver la vraie religion. 2°) si cette tolérance comporte le malheur de la société a) en brisant la concorde entre le gouvernant et les sujets b) entre les sujets eux-mêmes c) entre les sujets et le chef à l'occasion de la guerre. — Or il en est ainsi. — Donc le tolérantisme politique, en soi, c'est-à-dire n'ayant aucun égard à la condition de l'Etat, est illicite.

Mineure :

Io Le chef de l'Etat a le droit et le devoir de défendre, et de conserver la vraie religion.

Nos libéraux politiques, formés à l'école du Rationalisme, ne cessent de prêcher aux monarques que la religion est une chose en dehors de la sphère où doivent s'exercer leur sollicitude et leur vigilance. " Mais il n'y a pas de chose plus absurde qu'une semblable doctrine, dit le P. Ventura. " Professer cette doctrine, c'est dire que la fin des nations est renfermée dans les limites du temps, qu'elle consiste à vendre, acquérir, boire, manger, dormir et digérer en paix, sans la moindre préoccupation de la vie éternelle, que les attributions du pouvoir politique doivent se restreindre à procurer aux peuples les avantages matériels sans leur donner la moindre inquiétude pour le reste. N'est-ce pas là évidemment abaisser la société d'êtres intelligents à la condition des troupeaux de brutes dépourvues d'intelligence, et ceux qui les gouvernent, au rôle ignoble de travailleurs de la matière et de gardiens d'immondes troupeaux. (Le pouvoir politique chrétien, p. 9.)

De fait ce devoir du chef de l'Etat découle du droit naturel et positif. — Du droit naturel d'abord, car la religion catholique, la seule vraie, ayant pour but essentiel d'inculquer la pratique des vertus et en général de procurer le bonheur de l'humanité : (deux choses qui influent intimement sur la paix et la stabilité des royaumes, il est juste qu'elle soit défendue, protégée et conservée.) De droit positif ensuite : En effet, lorsque les Princes montent sur le trône, ils acceptent, soit explicitement dans le serment qu'ils émettent, soit tacitement, en vertu de la consti-